

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

Commune de Petite - Ile

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE PETITE-ILE

du 15 décembre 2020

Objet :

**Budget Principal
Commune :
Approbation du Budget
Primitif de l'exercice
2021**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le **18 DEC. 2020**

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 8 décembre 2020

et que le nombre des membres en exercice est de 33.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, SEBODIER Pascal, LEBON Natacha, LAVERGNE Christophe, SORRES Jacky, ROBERT/PAYET Anne, Constance GRONDIN Jean-Noël, VIRAMA-ERCAMA Corinne, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, PAUS Richard, PAYET Sandrine, SUZANNE Pascal, LAURET Dany, BENARD Didier, SEVERIN Magali, HOAREAU Jean Denis -

ETAIENT REPRESENTES :

Mesdames les Conseillères municipales suivantes :

ETHEVE Patricia, PRUGNIERES Sophia, LEVENEUR Marine -

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita ; Monsieur SUZANNE Jean-Hugues -

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2020/7/26

**Budget Principal Commune :
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021.**



Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice à venir. C'est un acte très important, tant sur le plan politique que sur le plan budgétaire.

Pour 2021, et compte tenu des orientations budgétaires débattues le 17 novembre 2020, le projet de Budget Primitif s'équilibre à la somme de **25 854 000 Euros**, dont 16 668 000 € à la section de fonctionnement et 9 186 000 € à la section d'investissement.

Il est important de noter que ce projet de budget n'intègre pas l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 ni les restes à réaliser 2020 à reporter sur 2021, car l'exercice ne sera clos qu'au 31/12/2020.

Ces derniers seront intégrés au budget 2021 au moment du vote du budget supplémentaire 2021 prévu au plus tard le 30 juin 2021, date limite d'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2020.

Vue d'ensemble

		DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
POUR VOTE	Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	16 668 000,00 €	16 668 000,00 €
+		+	+
Reportés	R.A.R. 2019	0,00 €	0,00 €
	Résultat de Fonctionnement reporté (R002)	0,00 €	0,00 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		16 668 000,00 €	16 668 000,00 €

		DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
POUR VOTE	Crédits d'investissement au titre du présent budget (1068 inclus)	9 186 000,00 €	9 186 000,00 €
+		+	+
Reportés	R.A.R. 2019	0,00 €	0,00 €
	Solde exécution Investissement reporté (R001)	0,00 €	0,00 €
=		=	=
Total section d'investissement		9 186 000,00 €	9 186 000,00 €

TOTAL BUDGET

25 854 000,00 €

25 854 000,00 €

Par rapport au Budget Primitif 2020, le projet de Budget Primitif 2021 diminue de 5 %, opérations d'ordre comprises (soit - 860 k€). Cette évolution résulte d'une diminution des prévisions de recettes et de dépenses de 144 k€ en fonctionnement et 716 k€ en investissement à ce premier stade budgétaire.

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 16 668 000 € tant en dépenses qu'en recettes (y compris mouvements d'ordre), soit une baisse de -0,9 % par rapport au BP 2020 (-144 k€).

1 - Les Recettes

En 2021, les propositions nouvelles de recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 393 000 €, soit une diminution de -189 k€ par rapport au stade BP 2020 (-1,14 %).

Cette évolution tient compte des prévisions de recettes sur les principaux chapitres suivants :

- 1) Le chapitre 70 "Produits des services et du domaine" qui est estimé à 835 000 € en 2021, soit en baisse de 40 k€ par rapport au stade BP 2020 du fait principalement de recettes moindres attendues sur les produits d'activités culturelles (école de musique principalement).
- 2) Le chapitre 73 "Impôts et taxes" qui s'établit à 11 591 000 €, en diminution de 224 k€ par rapport au BP 2020, et ce, compte tenu des prévisions à la baisse sur l'Octroi de Mer (-200 k€) et la taxe carburant (-34 k€). A noter néanmoins que la prévision de recettes tirées de la fiscalité directe a été revue à la hausse pour +80 k€, et ce sans hausse du taux communal sur les taxes foncières (effet bases uniquement)
- 3) Les dotations et participations (chap. 74) qui augmentent par rapport au BP 2020 de +75 k€ pour s'établir à 3 565 000 €.

Cette évolution tient compte notamment :

- de l'augmentation estimée de la dotation globale de fonctionnement qui devrait en effet s'établir en 2021 à 2 480 000 € contre 2 430 000 € au stade BP 2020, soit +50 k€ et ce, du seul fait de la DACOM (pas de hausse prévue sur la dotation forfaitaire),
- de la fin des dotations pour contrats d'avenir et de la non-prévision à ce stade des subventions de l'Europe ou du Département sur certaines actions d'animation (nouvelle programmation d'aides non disponible à ce jour),
- du solde attendu de la dotation de compensation Covid-19 évalué à 105 000 €.

Les propositions nouvelles de recettes d'ordre augmentent quant à elles de 45 k€ par rapport à 2020. Cette augmentation concerne le compte 777 du chap. 042, correspondant à la quote-part des subventions transférables au compte de résultat.

Le Maire précise que les subventions d'investissement reçues par la Commune pour financer un bien amortissable doivent elles aussi être amorties de manière à atténuer la charge de la dotation aux amortissements du bien financé. On parle alors de reprise de subventions au compte de résultat, qui est une obligation pour les communes de + 3500 hab. laquelle consiste en un amortissement à l'envers par rapport à l'amortissement des biens, puisqu'il s'agit dans ce cas d'une recette d'ordre de fonctionnement (chap. 042) et d'une dépense d'ordre d'investissement concomitante (chap. 040).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	220 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	875 000,00	0,00	835 000,00	835 000,00	835 000,00
73	Impôts et taxes	11 815 000,00	0,00	11 591 000,00	11 591 000,00	11 591 000,00
74	Dotations et participations	3 490 000,00	0,00	3 565 000,00	3 565 000,00	3 565 000,00
75	Autres produits de gestion courante	160 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes de gestion courante		16 560 000,00	0,00	16 371 000,00	16 371 000,00	16 371 000,00
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 582 000,00	0,00	16 393 000,00	16 393 000,00	16 393 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	230 000,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		230 000,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00
TOTAL		16 812 000,00	0,00	16 668 000,00	16 668 000,00	16 668 000,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						16 668 000,00

2 - Les Dépenses

En 2021, les propositions nouvelles de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 591 000 €, soit en diminution de -218 k€ par rapport au BP 2020 (-1,3 %)

Cette évolution tient compte des évolutions des principaux postes de dépenses suivants :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011) qui diminuent 167 k€ par rapport au Budget Primitif 2020 pour s'établir en 2021 à 2 647 500 €. Cette évolution s'explique en raison de prévisions à la baisse sur un certain nombre de postes du chapitre (achat de prestations de services, locations mobilières, études et recherches, ...), malgré des évolutions notables sur d'autres comptes (fourniture de voiries, entretien et réparation de fournitures, fourniture d'entretiens...),
- 2) Les charges de personnel qui diminuent également de -35 k€ par rapport à la prévision du BP 2020 pour s'établir à 11 265 000 €.

L'évaluation de ce poste pour 2021 repose sur un effectif de 341 agents (82 titulaires, et 259 non titulaires dont 116 en contrats aidés), avec des prévisions de départs à la retraite dans l'année (5 au total) mais aussi des recrutements nouveaux soit pour pourvoir à certains départs à la retraite sur des postes sensibles (restauration scolaire, police municipale, éclairage public, environnement) soit pour répondre à un besoin nouveau (chambres funéraires).

D'autres éléments ont également été pris en compte pour déterminer le niveau des charges de personnel en 2021, à savoir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à l'évolution du traitement des agents fixée par le statut en fonction de leur ancienneté notamment (avancement de grades, échelons, ...), la réactualisation du régime indemnitaire des agents tous statuts confondus ou encore la poursuite de l'accord Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) qui devrait à nouveau faire évoluer certaines grilles statutaires l'année prochaine.

- 3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui diminuent également de 166 k€, pour s'établir à 1 178 000 €, avec notamment des révisions à la baisse de la subvention d'équilibre versée au CCAS (-150 k€) ainsi que de l'enveloppe de crédits affectée au subventionnement des associations (-28 k€).

Le Maire précise que ces diminutions sont justifiées pour le CCAS par une prévision de résultats comptables 2020 excédentaires qui lui permettront après arrêté du compte administratif 2020 et affectation des résultats, d'assurer en grande partie l'équilibre de son budget primitif 2020.

S'agissant de l'enveloppe proposée pour le soutien aux associations, celle-ci a été réajustée au regard du faible niveau d'activité des associations en 2020 alors même que les montants versés ou restants à verser au titre de 2020 ont été ou seront réalisés à 100 % du montant attribué.

L'affectation individuelle par association sera néanmoins proposée au cours d'une prochaine séance, une fois la campagne de recensement des demandes de subvention 2021 achevée et les dossiers instruits par les services.

- 4) Les charges financières (chapitre 66) qui diminuent de 5 k€, compte tenu d'une révision à la baisse des rattachements des ICNE. La prévision pour ce chapitre en 2021 est de 220 000 €.

Les propositions de dépenses d'ordre pour 2021 augmentent quant à elles de 74 k€ par rapport à 2020, et ce à raison du montant nécessaire pour couvrir également la charge des dotations aux amortissements des équipements affectés du budget de la caisse des écoles (actuellement mis en sommeil).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 815 000,00	0,00	2 647 500,00	2 647 500,00	2 647 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 300 000,00	0,00	11 265 000,00	11 265 000,00	11 265 000,00
014	Atténuation de produits	400 000,00	0,00	542 000,00	542 000,00	542 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 344 000,00	0,00	1 178 000,00	1 178 000,00	1 178 000,00
Total des dépenses de gestion courante		15 859 000,00	0,00	15 632 500,00	15 632 500,00	15 632 500,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		74 500,00	74 500,00	74 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 169 000,00	0,00	15 951 000,00	15 951 000,00	15 951 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	643 000,00		717 000,00	717 000,00	717 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		643 000,00		717 000,00	717 000,00	717 000,00
TOTAL		16 812 000,00	0,00	16 668 000,00	16 668 000,00	16 668 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						16 668 000,00

A noter que le présent BP 2021 est débattu avant constatation et affectation des résultats 2020, ce qui explique que la ligne R002 ou la ligne D002 ne présente à ce stade aucune prévision budgétaire.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à la somme de 9 186 000 € tant en dépenses qu'en recettes (y compris mouvements d'ordre), soit en diminution de 7,2 % par rapport au BP 2020 (-716 k €).

1 - Les Recettes

Pour 2021, les propositions nouvelles de recettes réelles s'élèvent à **7 969 000 €**, soit – 790 k€ par rapport au BP 2020. Ces recettes concernent principalement :

- 1) Les subventions d'équipement (chapitre 13) évaluées à ce premier stade budgétaire à 5 079 000 €, soit en hausse de 2,369 M€ par rapport au BP 2020.

Cette prévision tient compte en effet des accords de financement déjà obtenus sur certains programmes d'investissement en cours d'exécution (Sécurisation Lacarre-Bénard, Recalibrage RD 31, Chambres funéraires, Voiries rurales : Rue des pampas notamment) ou à lancer en 2021 (réhabilitation de l'école Bougainvilliers).

- 2) Les autres dotations d'investissement (chap. 10) évaluées à 660 k € sont en diminution de 359 k€ par rapport au BP 2020, et ce, en raison de l'absence de prévisions sur le FRDE pour 2021 (-142 k € en lien direct avec la crise sanitaire covid-19) et d'une prévision moindre du FCTVA pour -247 k€.

- 3) L'emprunt (chap. 16) prévu actuellement à 2,2 M€ tient compte à ce stade du besoin d'équilibre de la section.

Cette prévision pourrait être éventuellement réajustée à la baisse par voie de décision modificative dans l'éventualité où la Commune se verrait être notifiée de décisions nouvelles de subvention au cours de l'année.

Les propositions de recettes d'ordre pour 2021 en investissement s'établissent quant à elles à 1 217 000 € soit en augmentation de 74 k€ par rapport au BP 2020. Cette augmentation correspond aux montants complémentaires de crédits nécessaires pour couvrir la part de dotations aux amortissements des immobilisations affectés du budget de la Caisse des Ecoles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 710 000,00	0,00	5 079 000,00	5 079 000,00	5 079 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 000 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
Total des recettes d'équipement		7 710 000,00	0,00	7 279 000,00	7 279 000,00	7 279 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 019 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes financières		1 049 000,00	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 759 000,00	0,00	7 969 000,00	7 969 000,00	7 969 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	643 000,00		717 000,00	717 000,00	717 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 143 000,00		1 217 000,00	1 217 000,00	1 217 000,00
TOTAL		9 902 000,00	0,00	9 186 000,00	9 186 000,00	9 186 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 186 000,00

2 - Les Dépenses

En 2021, les prévisions de dépenses réelles d'investissement diminuent de 761 k€ par rapport au Budget Primitif 2020 pour s'établir à 8 411 000 €.

Cette diminution tient compte principalement d'un réajustement des propositions nouvelles de dépenses d'équipements bruts (chap. 20, 204, 21 et 23) au plus près des plannings d'exécution des opérations programmées en 2021 et des moyens de suivi à disposition en interne, soit à 7 234 500 € (-645 k€ par rapport au BP 2020).

Les principales opérations programmées pour 2021 concernent :

- La modernisation de chemins d'exploitations agricoles : Rue de la Cour, chemin Léopold Lebon, boucle Adénor/Jessy, ... (études et travaux),
- La modernisation de la rue des pampas,
- Les travaux de confortement de berges : chemins Elie Gonthier, J. Lacarre (études et travaux),

- L'extension et la réhabilitation du bassin de baignade de Grande Anse (études et travaux),
- La construction d'un nouveau cimetière (études),
- La réhabilitation de l'école Bougainvilliers (travaux),
- La couverture du plateau sportif au niveau du collège Joseph Suacot (études et travaux),
- La construction de deux chambres funéraires (travaux),
- La réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments ADAP (Etudes et travaux),
- Les travaux d'assainissement et de recalibrage de la RD 31- tranche 3 (travaux),
- Les travaux d'assainissement et de sécurisations des chemins J. Lacarre et A. Bénard,
- La sécurisation du mur de l'école Les Badamiers,
- La participation de la Ville au financement de l'opération de logements sociaux sur Charrié (versement du solde),
- La réhabilitation des CASEP du PDG, de RDP et de MLH (programme Maelis, étude et travaux).

Des acquisitions de matériels techniques et de foncier sont également prévues en 2021 pour un montant global de 589 200 € (chap. 21), lequel comprend 57 k€ de frais de terrains nus, 135 k€ de matériels roulants, 15 k€ de mobiliers, 17k€ de matériels informatiques et 364 k€ de matériels et équipements divers de services.

Le chapitre 16 (emprunts et dettes) reste stable quant à lui à 1 005 000 € par rapport au BP 2020.

Les propositions de dépenses d'ordre pour 2021 correspondent aux prévisions de travaux qui seront réalisées en régie communale (100 k€), aux reprises de subventions d'équipements (175 k€), ainsi qu'aux opérations patrimoniales prévues pour 500 k€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	716 500,00	0,00	815 800,00	815 800,00	815 800,00
204	Subventions d'équipement versées	592 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
21	Immobilisations corporelles	664 500,00	0,00	589 200,00	589 200,00	589 200,00
23	Immobilisations en cours	5 907 000,00	0,00	5 751 500,00	5 751 500,00	5 751 500,00
Total des dépenses d'équipement		7 880 000,00	0,00	7 234 500,00	7 234 500,00	7 234 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 005 000,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues	37 000,00		11 500,00	11 500,00	11 500,00
Total des dépenses financières		1 292 000,00	0,00	1 176 500,00	1 176 500,00	1 176 500,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 172 000,00	0,00	8 411 000,00	8 411 000,00	8 411 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	230 000,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		730 000,00		775 000,00	775 000,00	775 000,00
TOTAL		9 902 000,00	0,00	9 186 000,00	9 186 000,00	9 186 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 186 000,00

A noter là encore pour cette section d'investissement, l'absence de prévision sur la ligne D001 ou R001 à ce stade BP, puisque les résultats 2020 ne seront repris qu'après constatation et affectation des résultats, lesquelles interviendront au plus tard le 30 juin 2021.

C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre réel du budget, est le seul principe budgétaire qui ne souffre d'aucune exception. En effet, contrairement au budget de l'Etat, les collectivités locales doivent s'assurer qu'au stade de la prévision, leurs dépenses et leurs recettes sont bien équilibrées.

Equilibre par sections et équilibre global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses			
Réel	15 951 000,00 €	8 411 000,00 €	24 362 000,00 €
Ordre	717 000,00 €	775 000,00 €	1 492 000,00 €
Résultats reportés		- €	- €
TOTAL DEPENSES	16 668 000,00 €	9 186 000,00 €	25 854 000,00 €
Recettes			
Réel	16 393 000,00 €	7 969 000,00 €	24 362 000,00 €
Ordre	275 000,00 €	1 217 000,00 €	1 492 000,00 €
Résultats reportés	- €		- €
TOTAL RECETTES	16 668 000,00 €	9 186 000,00 €	25 854 000,00 €
SOLDE (rec.-dép.)	- €	- €	- €

Couverture des annuités d'emprunt en capital par les ressources propres			
Dette en capital à couvrir par les ressources propres		Ressources propres servant à couvrir la dette en capital	
D 16		C 1068	
Total dépenses chap. 16	1 005 000,00 €	Excédents capitalisés	- €
- D 16449		+ C 10222	
Opérations de tirage	- €	FCTVA	560 000,00 €
- D 275		+ C 10226	
Dépôts & cautionnements	- €	Taxe d'Aménagement	100 000,00 €
		+ C 1021	
		FRDE	- €
		+ C 28	
		Amortissements	717 000,00 €
		+ C 021	
		Virement section Fonct.	- €
TOTAL A	1 005 000,00 €	TOTAL B	1 377 000,00 €
Total B > Total A : la règle de l'équilibre budgétaire est respectée au BP			

Le Maire précise enfin que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,


Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le